

Agence BUREAU VERITAS
122 RUE DENIS PAPIN
62800 LIEVIN

Tél : 0969391009

N° affaire : 7354521 SYNTHESE REV02 DEPISTAGE RADON
Référence client: BC 20/20 MIPAL 0594



REGION HAUTS DE France
Mission Info et Proxi Lycées
Ludovic GAUTIEZ
151 AVENUE DU PRESIDENT
HOOVER
59555 LILLE CEDEX

Tél : 03.74.27.75.15

Synthèse établie le : 24/08/2020

**Synthèse campagne de dépistage radon dans
les bâtiments : niveau 1/A
Code de la Santé Publique et Code du Travail**

Nom du site :

**LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE ET
MARIE CURIE
14 RUE TURGOT BP 20089
59620 AULNOYE AYMERIES**



Rédacteur : DAVID BAUVIN



Sommaire

- 1. TABLEAU DE SYNTHESE DEPISTAGE RADON CODE DE LA SANTE PUBLIQUE 3**
- 2. TABLEAU DE SYNTHESE DEPISTAGE RADON CODE DU TRAVAIL 5**

1. TABLEAU DE SYNTHESE DEPISTAGE RADON CODE DE LA SANTE PUBLIQUE

BATIMENT	CONCLUSION CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	REMARQUES COMPLEMENTAIRES	ACTION A MENER
N°1 LYCEE (Zone A/B/C/D)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67525 récupéré en position fermé en zone 8 . Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>Renouvellement décennale</u> : Le propriétaire ou, le cas échéant l'exploitant, est tenu de réaliser un nouveau mesurage de l'activité volumique en radon dans l'établissement dans un délai maximal de 10 ans. Ce délai court à réception du dernier dépistage.
N°2 SALLE DE SPORTS	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67304 récupéré en position fermé en zone 1 . Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>Renouvellement décennale</u> : Le propriétaire ou, le cas échéant l'exploitant, est tenu de réaliser un nouveau mesurage de l'activité volumique en radon dans l'établissement dans un délai maximal de 10 ans. Ce délai court à réception du dernier dépistage.
N°3 ATELIER (Zone E)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>Renouvellement décennale</u> : Le propriétaire ou, le cas échéant l'exploitant, est tenu de réaliser un nouveau mesurage de l'activité volumique en radon dans l'établissement dans un délai maximal de 10 ans. Ce délai court à réception du dernier dépistage.
N°4 METALLURGIE (Zone F)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67345 récupéré en position fermé en zone 3 . Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>Renouvellement décennale</u> : Le propriétaire ou, le cas échéant l'exploitant, est tenu de réaliser un nouveau mesurage de l'activité volumique en radon dans l'établissement dans un délai maximal de 10 ans. Ce délai court à réception du dernier dépistage.
N°5 ATELIER CHAUFFAGE (Zone G)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>Renouvellement décennale</u> : Le propriétaire ou, le cas échéant l'exploitant, est tenu de réaliser un nouveau mesurage de l'activité volumique en radon dans l'établissement dans un délai maximal de 10 ans. Ce délai court à réception du dernier dépistage.
N°6 MACONNERIE/TOITURE (Zone D)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67374 non récupéré en zone 3 . Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>Renouvellement décennale</u> : Le propriétaire ou, le cas échéant l'exploitant, est tenu de réaliser un nouveau mesurage de l'activité volumique en radon dans l'établissement dans un délai maximal de 10 ans. Ce délai court à réception du dernier dépistage.
N°7 INTERNAT	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous	<u>Renouvellement décennale</u> : Le propriétaire ou, le cas échéant l'exploitant, est tenu de réaliser



**BUREAU
VERITAS**

		n'avons pas considéré de risque radon.	un nouveau mesurage de l'activité volumique en radon dans l'établissement dans un délai maximal de 10 ans. Ce délai court à réception du dernier dépistage.
LOGEMENT 1/2/3/4/5/6/7	Hors Cadre de Mission		

2. TABLEAU DE SYNTHÈSE DÉPISTAGE RADON CODE DU TRAVAIL

BATIMENT	CONCLUSION CODE DU TRAVAIL	REMARQUES COMPLEMENTAIRES	ACTION A MENER
N°1 LYCEE (Zone A/B/C/D)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67525 récupéré en position fermé en zone 8 . Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
N°2 SALLE DE SPORTS	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67304 récupéré en position fermé en zone 1, et du dosimètre 67309 récupéré endommagé en zone 5. Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
N°3 ATELIER (Zone E)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
N°4 METALLURGIE (Zone F)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67345 récupéré en position fermé en zone 3 . Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
N°5 ATELIER CHAUFFAGE (Zone G)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
N°6 MACONNERIE/TOITURE (Zone D)	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Dosimètre 67374 non récupéré zone 3 . Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
N°7 INTERNAT	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
LOGEMENT 1	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
LOGEMENT 2	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
LOGEMENT 3	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont ≤ 300 Bq/m ³	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>



LOGEMENT 4	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont $< \text{ou} = 300 \text{ Bq/m}^3$	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
LOGEMENT 5	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont $< \text{ou} = 300 \text{ Bq/m}^3$	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
LOGEMENT 6	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont $< \text{ou} = 300 \text{ Bq/m}^3$	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>
LOGEMENT 7	Les résultats obtenus pour la zone homogène la plus élevée sont $< \text{ou} = 300 \text{ Bq/m}^3$	Au vue du nombre de mesures réalisées, et de la faible quantité de radon dans cette zone, nous n'avons pas considéré de risque radon.	<u>L'employeur transcrit les résultats dans le document unique d'évaluation des risques professionnels.</u>